

# Tarifs des transports

Information pour les bénévoles

## Prestations normales de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi :

1. Demandes de prestations, **pour les habitants de l'ancienne commune de Farvagny :**

le bénéficiaire paie fr. 0.70 le kilomètre, à compter depuis le domicile du bénévole, mais au minimum fr. 3.-- par trajet. Ce montant est payable directement au chauffeur.

Les frais de parking sont à la charge du bénéficiaire

2. Les demandes de prestations, **pour les personnes habitant à l'extérieur de l'ancienne commune de Farvagny**, seront traitées au cas par cas, **selon la disponibilité des chauffeurs.**

Les frais de parking sont à la charge du bénéficiaire.

## Prestations spéciales (soir et week-end) :

Les demandes de prestations du soir et du week-end (à titre exceptionnel), seront traitées au cas par cas. Les tarifs habituels seront majorés d'une taxe, à la charge du bénéficiaire, de fr. 10.- pour une course à l'intérieur de l'ancienne commune de Farvagny et de fr. 30.- pour celle effectuée à l'extérieur.

## Paiement :

**Toute prestation est encaissée au comptant par le bénévole.** Pour les indemnités kilométriques encaissées, le bénévole établit une quittance pour le bénéficiaire et le montant encaissé reste sa propriété.